

Déroulement de la phase 2B

**Impact de l'amendement de la preuve en lien avec
l'application de la méthode à trois paliers**

**Présenté lors de la rencontre
préparatoire du 13 mai 2020**

- **20 novembre 2019** : Décision procédurale de la Phase 2 du dossier R-3867-2018.
- **4 décembre 2019** : Énergir dépose ses commentaires quant à la répartition des volets 1 et 2 de la Phase 2B et sur l'impact du rapport d'Elenchus sur sa preuve au dossier.
- **17 février et 2 mars 2020** : Séances de travail avec Elenchus.
- **3 avril 2020** : Énergir dépose la liste des points de convergence et de divergence entre sa preuve et le rapport de l'expert. À la lumière des rencontres tenues en février et mars 2020, Énergir conclut qu'il serait requis d'amender sa preuve pour ajuster la méthode de fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement gazier et d'ajouter des éléments explicatifs sur certains points.

Amendements

1. Revoir la méthode de fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement gazier
2. Ajouter des éléments d'information sur des sujets ciblés

Bien qu'Énergir juge qu'il serait requis d'ajuster sa proposition, le cadre conceptuel proposé et la proposition d'avoir une vision globale des outils d'approvisionnement ne changera pas. La modification proposée toucherait la méthode d'application de ce nouveau cadre conceptuel. La structure des tarifs qui en résulterait demeurerait la même.

- **Détails sur les amendements (points 2a et 2c de A-0257) :**

Énergir souhaite revoir sa proposition de fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement pour tenir compte de la méthode à trois tiers proposée par Elenchus. Cet ajustement implique des modifications dans plusieurs sections de la preuve. Énergir entend également ajouter de l'information relative à la nature des coûts d'approvisionnement (variation des coûts en fonction du CU) et la redistribution des coûts de fournitures aux services de transport et d'équilibrage. Le traitement des trop-perçus et des manques à gagner en fin d'année serait également inclus dans les ajouts visés par les amendements à venir : un complément de preuve distinct ne serait donc pas requis.

- **Caractère exhaustif et ampleur du travail (point 2b de A-0257) :**

L'ampleur du travail réside principalement dans la mise à jour des tableaux, des exemples chiffrés et des nombreuses annexes. Étant donné le volume de la preuve au dossier et le souci de simplicité, Énergir propose de déposer une nouvelle preuve complète qui remplacerait les preuves existantes et qui présenterait l'ensemble des éléments dans un seul et même document.

- **Calendrier envisagé et impact sur la segmentation du dossier (point 2d et 2e de A-0257) :**

Étant donné le contexte actuel, Énergir pourrait être en mesure de déposer sa nouvelle preuve au plus tard le 31 août 2020¹. La segmentation proposée au paragraphe 78 de la décision D-2020-006 ne sera pas affectée.

¹ Énergir déposera la traduction en anglais des documents dans les semaines qui suivront le dépôt de sa preuve.

Sections à modifier²

Document	Sections	Description	Éléments à modifier	Éléments à bonifier	Traitement du sujet
GM-5, Doc. 1 (B-133)	1	Objectifs	-	-	Volet 1
	2	Causalité des coûts des approvisionnements gazier	-	Lien causal entre les coûts et le CU	Volet 1
	3	Présentation de l'ensemble des coûts d'approvisionnement	-	-	Volet 1
	4	Tarification des coûts d'ajustements reliés aux inventaires	-	-	Volet 2
	5	Fonctionnalisation et tarification des coûts du service de fourniture	-	Redistribution des coûts de fourniture aux services de transport et d'équilibrage	Volets 1 et 2
	6	Fonctionnalisation et tarification des coûts du service de transport	Section 6.3 - Proposition Section 6.4 - Maintien des capacité FTLH	Nature des trop-perçus /manque à gagner et fonctionnalisation	Volets 1 et 2
	7	Fonctionnalisation et tarification des coûts du service d'équilibrage	Section 7.2 - Fonctionnalisation des coûts d'équilibrage	Nature des trop-perçus /manque à gagner et fonctionnalisation	Volets 1 et 2
	8	Calculs des tarifs de transport et d'équilibrage : Cause tarifaire 2015	Section 8.2 - Tarif de transport Section 8.3 Tarif d'équilibrage		Volet 2
	9	Délais administratifs			Volet 2
	Annexes 1 à 6		Mise à jour des annexes		Volets 1 et 2

²

Des sections des pièces GM-5, Documents 2 à 4 pourraient également être modifiées.

Sections à modifier³

Document	Sections	Description	Éléments à modifier	Éléments à bonifier	Traitement du sujet
GM-5, Doc. 5 (B-485)	1	Informations relatives au plan d'approvisionnement 2017	-	-	Volet 1
	2	Allocation des coûts d'approvisionnement	Section 2.1 : Retour sur la preuve initiale Section 2.4 : Optimisation du plan 2017		Volet 1
	3	Fonctionnalisation des conduites de Champion	À supprimer	-	-
	4	Balisage	-	-	Volet 1
	5	Interfinancement	-	-	Volets 1 et 2
	6	Gestion horaire du réseau	-	-	Volets 1 et 2
	7	Infrastructure de mesurage avancé	-	-	Volets 1 et 2
	8	Paramètre pour la tarification du service d'équilibrage	-	-	Volet 2
	9	Service de fourniture de fourniture avec transfert de propriété	-	-	Volet 2
	Annexes 1 à 6		Mise à jour des annexes		Volets 1 et 2

³ Des sections des pièces GM-5, Documents 6 et 7 pourraient également être modifiées.

Sections à modifier

Document	Sections	Description	Éléments à modifier	Éléments à bonifier	Traitement du sujet
GM-5, Doc. 8 (B-331)	1	Planification du plan d'approvisionnement	-	-	Volet 1
	2	Lien entre la planification de l'approvisionnement et la proposition d'Énergir	-	-	Volet 1
	3	Principe directeur retenu pour la fonctionnalisation et l'allocation des coûts	À changer	-	Volet 1
	4	Scission de la Phase 2	À supprimer	-	-
	5	Ajouts d'information au complément de preuve	À changer	-	Volet 1